

Sans élu local au suffrage universel, la décentralisation est une utopie.

Racine TALLA, Directeur de la radio privée 7 FM de Dakar a rencontré Madame Thiéwo Cissé DOUCOURE, ministre délégué auprès du Ministre de l'intérieur chargé des collectivités locales. Cet entretien a été réalisé en juin 2003 et diffusé dans l'émission hebdomadaire « Affaires Publiques ».

Question : Depuis 1960 le processus de la décentralisation fait son petit bonhomme de chemin. En 2000, le Sénégal a connu l'alternance politique au sommet de l'Etat ; avec l'expiration du mandat des élus locaux, l'alternance a inauguré les délégations spéciales et on sait que vous avez été la Ministre qui a été témoin de la mise en place des délégations spéciales et je pense même que les arrêtés ministériels ont été signés par vous même. Un an après ou plus d'un an après, quelle appréciation faites-vous de cette expérience ?

Réponse : Bien je vous remercie, je dois dire simplement que la délégation spéciale existe depuis l'année 1964, le code des collectivités locales l'a prévu ; nous avons eu des délégations spéciales à Louga, à Mbour et dans d'autres villes du Sénégal, mais il faut dire que, d'une façon générale, avoir des délégations spéciales dans l'ensemble des collectivités locales, oui c'est la première fois au Sénégal et c'est bien heureux de le dire aujourd'hui puisque c'est au mois de juin de l'année 2002, nous sommes à l'anniversaire de la fin des délégations spéciales. Ce sont les députés élus au suffrage universel qui ont fait l'amendement qui a été exécutable ; à notre niveau nous avons donc signé un arrêté qui a nommé l'ensemble des délégations spéciales du Sénégal. Nous avons pu déceler, par rapport à ces délégations spéciales, que les sénégalais étaient prêts à relever le défi puisque ce n'était pas évident qu'on pouvait avec les délégations spéciales, vivre les affaires locales, les gérer avec une petite unité. Pourtant pendant ce temps là nous avons eu une meilleure lisibilité des actions des collectivités locales, de leurs contraintes réelles. Les fonctionnaires et les autres personnels qui ont eu en charge ces collectivités locales savaient que c'était limité dans le temps. Ils n'ont pas été confrontés aux contraintes auxquelles les personnes élues au suffrage universel sont confrontées. Ils ont travaillé justement avec leurs capacités, ils ont travaillé avec une lettre de mission très claire et ils ont travaillé pour faire des résultats et c'est pourquoi je pense qu'il était plus facile de gérer une délégation spéciale que de gérer la collectivité locale quand vous êtes issu du suffrage universel et c'est pourquoi je vous dis que nous avons eu des résultats. Depuis une année des pas très importants ont été franchis dans la gestion des collectivités locales.

Question : On a fait état de manque de transparence dans le choix des délégués spéciaux durant cette période nomination

Réponse : Du tout, je pense que tous les sénégalais ont été témoin ; nous n'avons pas fait de nomination en tenant compte de critères politiques, le Sénégal est un pays où nous avons des citoyens, ceux qui ont été choisis l'ont été par leurs capacités et leur qualité d'hommes. Les hommes et les femmes qui ont été choisis l'ont été dans ce cadre-là. Toutefois, il faut reconnaître qu'il y a eu quelques éléments qui ont glissé mais chaque fois que nous en avons été informés nous avons pris les dispositions pour aller vers ce qui était notre mission fondamentale, c'est-à-dire faire en sorte que les délégations spéciales puissent travailler sans ambages dans le temps et dans le délai.

Question : Comment comprendre que des populations, face à la gestion actuelle de leur communes, soient déjà nostalgiques des délégations spéciales qui pourtant constituent une exception ?

Réponse : Mais je vous dirai que mon souhait c'est de ne pas vivre la délégation spéciale. Pour moi, fondamentalement le soubassement de la décentralisation c'est l'élection des élus par les populations au suffrage universel, ils sont l'émanation du pouvoir populaire, ils l'incarnent. Si nous allons mettre des délégations spéciales ça veut dire que nous avons faussé justement la décentralisation. Je peux vous dire qu'en âme et conscience, je souhaiterai que durant les cinq années à venir qu'il n'y ait pas une délégation spéciale parce que simplement j'ai foi en notre décentralisation, j'ai foi justement au choix populaire mais j'ai foi aussi à une chose, j'ai foi aux élus du Sénégal, je pense qu'ils ont compris aujourd'hui par rapport à la délégation spéciale ce que veulent les populations, c'est des gens qui ont le leadership, ils ont besoin de bâtisseurs, ils ont besoin de gens qui incarnent le changement, qui l'incarnent tous les jours mais qui apportent un mieux être et une valeur ajoutée dans leur vécu quotidien. Je pense que ceux là qui l'ont compris, ils sont à même de relever ce défi, moi je peux vous dire que ma vie c'est la décentralisation mais la décentralisation avec les élus locaux avec ceux là qui sont issus du suffrage universel ; si ce n'est pas le cas je ne pense pas que ce soit une décentralisation et c'est pourquoi je peux vous dire que la délégation spéciale c'était un passage de l'histoire de notre pays, il faudrait, par rapport à ce passage, trouver les paramètres qui puissent permettre d'avancer, en vérité le support fondamental de la décentralisation ce sont les élus locaux, sans élus pas de décentralisation. Je suis très ferme sur cette compréhension. Mais si les populations ont applaudi aux délégations spéciales c'est qu'elles veulent dire qu'elles veulent des solutions à leur demande sociale, des solutions par rapport à leurs contraintes du quotidien, elles ne sont plus là pour donner leur voix à des élus qui ne prennent pas en charge cette dimension. C'est ce que j'ai compris, la rupture fondamentale que j'ai sentie dans cette mise en place des délégations spéciales ne signifie pas autre chose. Moi j'ai trouvé d'autres citoyens, je dis souvent on ne l'a pas senti nous qui sommes de l'administration, cette rupture que nous avons faite m'a permis de comprendre qu'il y a l'émergence d'une nouvelle citoyenneté, celle là qui non seulement vous élit mais qui réclame des résultats. De plus en plus, c'est vrai que notre suffrage universel nous permettra d'avoir des élus, mais il faudrait parler désormais en termes de résultats, d'objectifs majeurs qui permettront à ce que les élus puissent être justement comme nous le disons à chaque étape, à chaque année, comptables devant des citoyens sénégalais qui demanderont à leurs mandants le bilan de leurs actions, qu'est-ce qui a changé au niveau de chaque individu, qu'est-ce qui a changé au niveau du quartier qui est un instrument, qui est une formation économique sociale de base. Donc je peux vous dire simplement que les élus sont conscients de cela et chaque élu, là où il se trouve sait qu'il aura des résultats à faire, ce n'est pas de dire je veux faire, ce n'est pas de rêver, c'est de faire, d'assurer un leadership, d'être un bâtisseur. Je pense qu'il nous faut bâtir de nouvelles collectivités locales, les bâtir par rapport à la demande de nos citoyens et par rapport aussi aux vœux des élus locaux qui sont là, qui sont les maîtres du jeu. Je pense réellement que la délégation spéciale a été une étape, c'est l'antidote de la décentralisation. Je pense vraiment que les élus sont assez conscients pour que nous ne soyons pas à la délégation spéciale. Imaginez parce que simplement il y a une faute de gestion, il faut aller très rapidement à la délégation spéciale. Non, quand il y a des problèmes au niveau de la collectivité locale, nous avons des instruments qui permettent justement à ce que les élus puissent se reprendre en charge, choisir parmi eux celui qui pourra incarner véritablement les destinées de leur collectivité locale.

Question : Madame le Ministre, vous l'avez dit, les délégations spéciales constituent l'exception mais du point de l'impact au niveau des populations il y a quand même

cette idée que les citoyens exigent des comptes quant à la gestion de leur collectivité locale. On peut dire que ça a émergé parce qu'on savait que le fonctionnaire affecté à la gestion d'une délégation spéciale était là pour un laps de temps bien déterminé. Est-ce que vous n'avez pas mal lu cet impact pour mettre un accent, parlant de rupture, sur l'audit des collectivités locales alors que ces dispositions sont aussi vieilles que le code des collectivités locales ?

Réponse : Quand les délégations spéciales ont été installées les populations sont allées aux délégations spéciales pour demander tous les mois qu'on leur dise comment leurs affaires étaient gérées et les populations ont compris que cette relation d'information, de mise à disposition de l'information était un élément fondamental d'un système participatif. Je vais vous dire comment j'ai lu les délégations spéciales, j'ai dit aux élus que si les hommes et les femmes qui vous ont élu ont applaudi aux délégations spéciales, il faudrait que nous puissions en faire une bonne lecture. Oui les populations ont dit avoir remarqué qu'il n'y avait pas d'échange, de partage, non plus il n'existait pas des instruments de coordination avec les élus. Nous n'avions pas des instruments qui nous permettent d'échanger avec les élus et c'est pourquoi j'ai dit depuis que nous avons remis en place les nouvelles équipes il faut mettre en place au niveau des quartiers, au niveau des villages des instruments de coordination, d'échange ; ce que j'appelle les cellules d'initiative citoyenne qui permettent aux élus de descendre au niveau de la base, d'échanger, de partager mais aussi (et c'est important !) de donner l'information à temps réel à ceux qui vous ont élus. Dans la mise en place de la décentralisation nous avons pensé à un moment que la décentralisation est le fait des élus simplement. Les populations demandent aujourd'hui de partager la prise en charge de la dimension populaire et c'est pourquoi nous avons l'implication des OCB (organisations communautaires de base) qui se réunissent au niveau des quartiers ; vous trouvez la composante jeune, vous trouvez la composante femme, vous trouvez les sages et vous trouvez aussi la société civile. Et c'est pourquoi je dis qu'il y a le dialogue citoyen, s'il n'y a pas ce dialogue citoyen je vous dis que nous sommes passés à côté. La décentralisation c'est la démocratie participative, mais c'est aussi la démocratie de proximité et c'est pourquoi je vous dis que cette lecture nous permet de dire aujourd'hui il faut que nous ayons des instruments de dialogue entre les élus d'une part et leur base mais aussi entre l'Etat et les élus locaux et cet instrument de dialogue aujourd'hui a été conforté parce que même les bailleurs de fonds dans les financements que nous accordons aux collectivités locales insistent sur le fait que s'il n'y a pas la démarche populaire, la démarche participative, ils demandent que les collectivités locales puissent prendre en compte cette dimension particulière. Donc c'est pourquoi je disais qu'à ce niveau là il faut dire qu'il nous faut le système participatif.

La deuxième chose c'est que l'audit dont vous parlez, les sénégalais ne savent pas que depuis 1996 la Banque mondiale a instauré une politique que nous appelons la politique d'appui aux collectivités locales le PAC avec l'Agence de développement municipal (ADM) qui est son instrument, il y a des contrats de ville qui ont été signés, les communes du Sénégal dans leur grande majorité sont aujourd'hui sous ajustement structurel, cela beaucoup de sénégalais ne le savaient pas. Cet ajustement structurel impose à la collectivité locale un suivi méthodique. Tous les six mois, les communes du Sénégal sont auditées par l'Agence de développement municipal qui, par rapport à cet instrument qui est le contrat de ville, nous donne à chaque six mois l'état d'exécution des budgets des contrats de ville et la santé financière des collectivités locales. Si vous saviez les progrès que nous avons eus depuis que cet ajustement structurel est mis en œuvre ! Nous avons réglé les problèmes de mobilisation de ressources au niveau des collectivités locales, je vous donne un exemple : il y a quelques dix années dans toutes les collectivités locales de la région de Dakar, nous n'avions que 04 milliards de francs Cfa de

mobilisation de ressources au niveau de ces collectivités locales dans leur ensemble. Depuis que ces contrats de ville sont signés, aujourd'hui la ville de Dakar a 16 milliards de francs Cfa de budget, la ville de Pikine est à pas moins de 5 milliards, la ville de Rufisque est à presque 5 à 6 milliards de francs de budget. Rien qu'avec la région de Dakar, nous allons bientôt nous retrouver à plus de 40 milliards de francs Cfa de budget pour l'ensemble de la région. Cela veut dire que nous avons fait des efforts dans l'accumulation des ressources au niveau des collectivités locales pour une meilleure mobilisation de ces ressources. De surcroît, la gestion de ces collectivités locales a été une gestion très serrée, très suivie; ce qui fait qu'à ce niveau là aussi il y a une maîtrise des données dans la gestion des collectivités locales. Les inspections générales d'Etat ont procédé à des inspections dans beaucoup de collectivités locales en plus de l'inspection interne du ministère de l'intérieur. Là c'est une disposition légale qui existe. que nous faisons par rapport à notre dimension politique ou par rapport simplement à nos capacités. Donc la nouvelle donne c'est que simplement chaque collectivité locale fera l'objet d'un audit, et quand on fait l'audit vous pouvez mettre en place un dispositif de formation, d'appui conseil, l'audit vous permet aussi de trouver la thérapie adaptée pour amoindrir les maux dont souffre la collectivité locale. Donc auditer c'est aussi proposer des solutions de rechange, auditer ce n'est pas seulement dire voilà ce qui ne va pas mais c'est proposer des solutions de sortie de crise et c'est là où c'est plus intéressant. Je préfère l'audit à l'inspection simplement, donc c'est pourquoi je vous dis qu'auditer, c'est aussi faire en sorte que le maire puisse avoir tous les instruments pour assurer une bonne gestion de sa collectivité locale, mais il faut dire aussi que ce n'est une chose facile, il est élu sans que l'on ne lui demande d'avoir une aptitude à gérer, et c'est pourquoi nous devons l'aider à avoir l'aptitude. L'aptitude c'est au niveau de ses services qui l'accompagnent, l'aptitude c'est au niveau de la formation additionnelle qu'on lui donne mais aussi l'aptitude c'est aussi à la connaissance des textes de la décentralisation. Donc voilà ce que je veux vous dire c'est que c'est tout un environnement que nous devons changer mais il ne faut pas que les gens pensent que nous auditons simplement pour venir casser ou venir amener une délégation spéciale ; nous allons auditer mais pour permettre aux élus de mieux gérer.

Question : Donc Madame le ministre c'est assez clair sur l'audit, ses principes, ses objectifs mais il reste que dans l'entendement populaire on audite parce que justement le gestionnaire ou l'élu est suspect. On a parlé récemment de la commune de Mbour, on parle de la Commune d'arrondissement des Parcelles Assainies, c'est comme si c'était aussi une arme politique contre les élus locaux, une épée de Damoclès sur leur tête...

Réponse : D'abord je voudrais restaurer la réalité des choses, vous avez parlé des Parcelles Assainies, je voulais vous dire la lettre de mission que nous avons signée est une lettre de mission pour l'ensemble des 16 communes d'arrondissement de la ville de Dakar. Après ces 16 communes de la ville de Dakar nous avons fait toutes les communes du Sénégal. Nous avons fait des termes de référence clairs et concis en ce qui concerne le déroulement des audits. Nous n'avons pas sérié ni choisi une collectivité locale par rapport à une autre, c'est l'ensemble de la trame de Dakar qui sera auditée, c'est pourquoi je suis étonnée quand les gens me parlent de façon intrinsèque des Parcelles Assainies, les Parcelles Assainies oui, mais les autres collectivités locales, aussi ! Donc, c'est l'ensemble des communes d'arrondissement de la région de Dakar qui vont faire l'objet d'audit, les villes et les communes du Sénégal ; et c'est donc pour restaurer simplement la véracité des faits ce n'est pas seulement la commune d'arrondissement des parcelles assainies qui est auditée mais c'est l'ensemble des collectivités locales. La région de Dakar est une première approche qui nous permettrait par rapport au vécu de pouvoir amorcer le reste pour le Sénégal. En ce qui concerne la commune de Mbour nous sommes attentifs à ce que les populations nous donnent comme élément d'appréciation. A chaque fois qu'il y a un déclic qui risque de poser

problème dans le déroulement des opérations de la collectivité locale nous intervenons pour voir la véracité des faits. Aujourd'hui, au Sénégal, nous avons ce que nous appelons le contrôle citoyen, des citoyens libres qui voient que dans la gestion de leur collectivité il y a des entorses dans cette gestion, ils nous écrivent pour nous dire que nous voulons que nous puissions avoir la transparence dans la gestion de notre collectivité locale. Ils ne disent pas voilà ce qui est fait, ils nous disent nous voyons des contradictions, nous voyons des faiblesses dans la gestion, nous voulons que vous veniez sauver notre collectivité locale. Je vais vous montrer une lettre que je viens de recevoir ce matin où quelqu'un m'a dit : « sauvez notre collectivité locale avant qu'il ne soit trop tard ». Nous avons dit qu'il faut une rupture dans la gestion. L'alternance politique, c'est la rupture dans la gestion. Il n'a pas dit changer le maire il a dit appuyez-le pour qu'il ne se trompe pas dans la gestion et c'est cela que j'appelle le contrôle citoyen qui n'est pas de dire il faut que le maire s'en aille. C'est cela la nouveauté qui se fait, il ne faudrait pas que les gens pensent que nous avons un instrument politique que nous allons utiliser contre ceux-ci ou ceux-là, celui qui est élu au suffrage universel a déjà un mandat et un mandat très clair. Ce que nous voulons c'est l'appuyer, l'aider à ne pas faire des erreurs. Mais vous allez me dire si un maire fait des erreurs très graves, des dispositions réglementaires, des dispositions législatives sont là et s'imposent à nous, nous n'avons pas inventé un autre code. Le code qui est là nous sommes entraînés de lui donner le contenu qui est son contenu réel. Il ne faudrait pas que vous pensiez que les sénégalais d'aujourd'hui sont là pour dire enlever tel maire, non ! Ce qu'ils veulent, ce sont des résultats, et ils sont là pour être les acteurs de ce changement. Et il faudrait aussi que les gens essayent de voir la vision nouvelle du citoyen qui participe, qui donne son avis, demander à être informé, c'est leur droit. La citoyenneté c'est aussi avoir le droit à l'information, et je voulais insister sur ce droit à l'information, le citoyen quand il est informé, il participe mieux.

Question : J'ai lu dans certains textes de la décentralisation qu'il est même prévu ou recommandé que lorsqu'il y a des délibérations relatives au budget d'une collectivité locale, d'afficher les délibérations, le citoyen peut également envoyer des questions écrites, mais vous ne communiquez pas sur ces dispositions-là.

Réponse : Nous allons communiquer sur cela, nous avons mis en place un système de formation mais la formation ne doit pas s'arrêter simplement au niveau du conseiller municipal et des agents municipaux. Il faut que nous puissions décliner la formation au niveau de la population, certes, nous avons l'émergence d'une nouvelle citoyenneté mais il faut que nous donnons au citoyen l'atout de la citoyenneté afin qu'il puisse connaître ses droits et ses devoirs. Le problème que nous avons, c'est d'être allés à la décentralisation dans un pays pauvre, c'est vrai, mais dans un pays qui a l'habitude d'être dans la démocratisation. Vous savez que la première commune en Afrique était une commune sénégalaise ; nous sommes dans la décentralisation depuis 1864, ça veut dire que les sénégalais ont l'habitude d'avoir leur propre pouvoir depuis l'époque coloniale, historiquement les sénégalais ont toujours voté, ont toujours appuyé la décentralisation. C'est l'exercice du contrôle au niveau de chaque citoyen, au niveau de chaque individu qui dit : « j'ai élu mon maire et je veux qu'il fasse des résultats ». Je pense que cette dimension est une nouvelle approche et l'évolution, c'est cela aussi. Il y a des moments où les gens demandent plus. Aujourd'hui, à cet stade, nous avons une volonté politique, le Président de la République l'a affirmée, il a demandé aux populations d'avoir une meilleure prise en charge de leur devenir au sein même des collectivités locales qu'ils ont eu à mettre en place. Donc le partage de l'information, le partage de la gestion collective est une dimension nouvelle qui est une ère nouvelle qui s'annonce au Sénégal et je pense qu'il faut l'accepter comme cela. Il ne faudrait pas que nous

puissions faire en sorte que les maires ne travaillent plus parce que on va brandir l'audit comme une menace. . Je pense que ce qui est important c'est qu'on fasse confiance à nos élus. Moi j'ai confiance aux élus du Sénégal mais la confiance n'exclut pas le contrôle. Nous allons contrôler, les aider, les appuyer mais nous allons sanctionner positivement, parce que quand les gens travaillent bien il faut positivement les sanctionner ; mais quand il y aura des erreurs de gestion criardes, il y aura des sanctions négatives et ces sanctions le peuple sénégalais le partagera. C'est pour vous dire que le Président de la République a été très clair en Conseil des ministres. Le Premier ministre m'a interpellée très clairement en ce qui concerne la gestion des collectivités locales pour me dire, Madame le Ministre, nous recevons depuis quelques temps des lettres de citoyens, je voudrais que vous preniez toutes les dispositions pour encadrer, pour regarder, pour aider les maires, les présidents de communautés rurales, les présidents de conseil régional à gérer les affaires locales. La bonne gouvernance est un fait que les collectivités locales doivent intégrer dans leur démarche puisque nous exerçons le pouvoir public mais nous l'exerçons à proximité des populations qui peuvent être le contrôle et moi je préfère toujours le contrôle citoyen à tous les autres contrôles.

Question : Mais est ce que vous écoutez les citoyens de Dakar ? Je pose la question parce que lorsque je faisais mes recherches pour cet entretien, je me suis rendu compte que les élus locaux de l'agglomération de Dakar, si on peut parler ainsi, parce qu'il n'existe plus de communautés urbaines, ne sont pas vraiment contents. Ceux de Pikine estiment que le découpage en communes d'arrondissement étouffe certaines localités au profit de mairies budgétivores. Est-ce que vous êtes suffisamment attentive à ces échos là.

Réponse : Mais je vous dis que non seulement je suis attentive mais je connais bien les problèmes qui se posent. Vous posez aujourd'hui la problématique entre les villes et les communes d'arrondissement. Il faut dire que le problème est réel aujourd'hui, il est réel parce que nous avons créé une démocratie à la base, nous sommes allés plus loin que la France. La commune d'arrondissement, en France, est une mairie d'arrondissement qui est un pouvoir déconcentré, et je précise : déconcentré de la ville, ça veut dire qu'au sein du budget de la ville nous avons les budgets des mairies d'arrondissement qui sont administrés par les collectivités locales et nous avons une unicité de caisse. Nous, nous avons réformé en créant dans une même sphère géographique des personnes morales (et c'est là le problème) qui ont une liberté dans leur administration, qui ont leur autonomie financière, parce que quand nous disons collectivité locale c'est justement ces deux notions qui sont les notions clefs. Et le problème que nous avons est qu'il n'y a pas de hiérarchie entre les collectivités locales.

Nous avons simplement un problème d'urbanisation. L'urbanisation c'est justement fédérer l'ensemble des moyens, faire une mise en commun des moyens pour arriver à sortir les citoyens de leur mal être. Et ce que nous avons fait nous permet d'avoir justement la cohésion du développement, la synergie du développement. Est ce que nous l'avons aujourd'hui en ayant créé ces communes d'arrondissement. Là est la question. Il faut dire que la ville est par essence un espace de vie en commun mais de solidarité, c'est cela la ville aussi. Alors, est-ce que nous avons fait une erreur, est-ce que nous nous ne nous sommes pas trompés dans le choix.....

Aujourd'hui ce ne sont seulement les maires d'arrondissement qui se plaignent mais les maires de ville sont aussi entrain de battre campagne pour que les communes d'arrondissement puissent disparaître. Mais nous sommes entrain de faire l'audit des collectivités locales, pour poser les bonnes questions afin d'avoir les bonnes réponses.

Est ce qu'il est préférable d'avoir une ville ou est ce qu'il est préférable d'avoir des mairies d'arrondissement, nous le saurons quand nous aurons pris en charge l'étendue de ce chacun

d'entre eux a fait. je peux vous dire, sans ambages, que nous prendrons les décisions idoines parce que la volonté politique c'est changer les villes dans leur architecture, les changer dans leur démarche de tous les jours mais apporter aussi un mieux à l'ensemble des populations. Et cela je peux vous dire nous y sommes. C'est un problème qui est posé qui mérite une profonde réflexion puisque le problème est de savoir si seul homme, une seule ville peut gérer tout Dakar ; est-ce qu'un seul conseil municipal peut gérer plus de 2 millions d'habitants. La décentralisation, il ne faut pas l'oublier, c'est la proximité. Nous avons des communes dans certains pays qui font 600 habitants. Est-ce que c'est le problème. Est-ce que le problème c'est l'effritement que nous avons créé ou le problème c'est que dans l'effritement nous n'avons pas pris en charge les dimensions particulières. C'est la capacité financière. Est-ce que les entités que nous avons créées ont la capacité de répondre aux besoins des populations. Une autre dimension qu'il faudrait aussi voir la mise en commun par rapport aux sphères des collectivités locales que nous avons créées au niveau de la ville de Dakar. Avons-nous nous pris en charge la dimension de mise en commun par les citoyens de leur développement. Est-ce que nous n'avons pas des quartiers hétérogènes qui n'ont pas pris en compte la dimension sociologique dans le découpage. Ces questions là sont les questions fondamentales que nous posons. Vous avez, un exemple la Médina, c'est un quartier où les gens ont appris à vivre ensemble, ce n'est pas le cas dans d'autres quartiers qui n'ont pas la même vie, nous avons quelque fois dans la même commune d'arrondissement des quartiers urbanisés, est-ce que ces gens-là peuvent vivre ensemble. Est-ce qu'ils ont les mêmes réalités, donc c'est un peu plus profond qu'on ne le pense. Et c'est pourquoi je vous dis qu'il ne faut pas regarder les choses d'une façon simplement superficielle, il faut aller au fond des choses mais l'essentiel en ce qui concerne la problématique des mairies d'arrondissement et des communes d'arrondissement c'est simplement qu'il nous faut avoir la mission de la proximité. Aujourd'hui le problème c'est que nous avons des entités mais qui n'ont pas le contenu qu'il faut, le contenu c'est les moyens financiers. Je vais vous donner quelques exemples, la commune d'arrondissement du plateau a 4 milliards de francs cfa de budget, c'est plus qu'une commune comme la commune par exemple de Louga ou d'autres communes que vous pensez être riches. Vous avez des communes d'arrondissement comme la commune d'arrondissement de Grand yoff qui est plus peuplée que la commune de Kaolack. Sur le plan démographique, si on faisait la hiérarchie, les communes d'arrondissement sont encore au devant de Thiès et de Kaolack, en d'autres termes, cela veut dire que si nous voulons gérer la proximité, les communes d'arrondissement peuvent être une réponse mais il faudrait concevoir d'une autre manière ces communes d'arrondissement, peut-être leur donner plus de contenu mais ce qu'il faut c'est voir les relations véritables entre la ville et les communes d'arrondissement et c'est là que nous devons mener la réflexion, c'est une réflexion d'ensemble et les populations ont le devoir aussi de participer à ces réflexions. Et je peux vous dire que c'est un problème très profond et à ces problèmes profonds il faut arriver à faire des études sociologiques, arriver à prendre des paramètres d'entraide, de capacité financière etc... Donc c'est pour vous dire simplement qu'il ne faudrait pas qu'on le pose sous l'angle du bicéphalisme entre la ville et ses maires. C'est plus profond et il faut repenser le système.

Question : Madame, il y a des communes d'arrondissement qui tirent le diable par la queue parce que leur territoire n'abrite pas de marchés ni des structures qui leur permettent de générer des taxes. Mais ceci dit, quelle est la place des chefs de quartier, qui étaient nommés comme les chefs de village, par arrêté ministériel, dans la nouvelle architecture des collectivités locales ?

Réponse : Il est toujours là le chef de quartier, mais il faut aussi dire la vérité, le chef de quartier c'est l'œil du maire il n'a pas été élu comme ailleurs. Dans beaucoup de pays en Afrique, les chefs d'Etat sont élus au suffrage des populations, il est choisi par les populations et le maire corrobore le choix des populations, ce n'est pas le cas du délégué de

quartier au Sénégal. Il est choisi par arrêté du maire et il représente le maire en ce qui concerne le quartier. C'est pourquoi nous avons pensé que si nous voulons un système participatif il faudrait un choix par le quartier lui-même et c'est ce que nous avons compris. Ainsi, nous avons mis en place les OCB (organisation communautaire de base) qui ont choisi parmi eux des hommes, des femmes et des membres de la société civile pour être partie intégrante de ces OCB ; mais c'est un choix du quartier, c'est une émanation exclusive du quartier, il n'y a ni dimension politique ni une autre dimension. Le maire a besoin d'avoir une vision du quartier par celui qui le représente. Le chef de quartier est un relais en quelque sorte. Et puis avec les OCB, organisation communautaire de base, le quartier est devenu l'instrument de développement de base qui permet de conforter le besoin des populations avec leur participation ; et le chef de quartier est devenu un notable. Il faut que nous revenions à nos valeurs historiques. Nous avons toujours besoin au sein d'une entité sociologique, un sage ou celui qui l'incarne. J'aime le délégué de quartier qui est un symbole, seulement il faut l'accompagner avec la vision nouvelle. Il faut une collaboration entre les OCB et les délégués de quartier qui entretiennent des relations affectives avec ces acteurs à la base organisés également au sein des ASC auxquelles il faut donner des moyens économiques.

Question : Madame on a beaucoup parlé des communes, des communes d'arrondissement, on dit dans la littérature de l'Etat, pour rapprocher les populations de leur administration on a mis en place la région comme structure intermédiaire mais pour accompagner cette décentralisation on a en plus transféré un certain nombre de compétences pour que la région les gère. Mais cela ne suffit pas. Il faut aussi de l'argent, on parle de fonds de dotation mais les collectivités locales se sont toujours plaint de la lenteur de la mobilisation de ces ressources et du fait que même des taxes prélevées dans les régions ne leur étaient pas retournées, c'est un vieux conflit ?

Réponse : Si vous posez la question aux élus des régions pour leur dire est ce que la région que vous vivez est celle que vous auriez voulu vivre, ils vous diront, non ! Je l'accepte devant vous car la région par rapport à son contenu et à ses moyens ne peut jouer le rôle que nous voulons. C'est une réalité. Mais le président de la République demande que nous repensions la région. Nous allons mettre en synergie nos actions pour créer la nouvelle région. Celle là qui a un contenu réel. Il faudrait sentir la région dans les actions les plus importantes de l'Etat du Sénégal puisque la région c'est l'ultime phase de la décentralisation. Il n'y a plus rien après la région mais si vous ne donnez pas le contenu les populations vont dire nous nous sommes trompées de politique. Nous sommes là aujourd'hui entrain de trouver deux chose pour la région : des compétences à assumer réellement mais des compétences à assumer par rapport à des moyens subséquents ou conséquents. Ces moyens financiers il faut les décliner de deux sortes : des ressources propres, parce qu'on doit permettre aux régions de lever l'impôt. Quel impôt à transférer, d'une façon concomitante au transfert de compétence ? Deuxièmement, l'Etat doit mettre un dispositif d'appui de la compensation. Cet appui se fera par le fonds de dotation. On peut ajouter une troisième dimension, la coopération décentralisée. Pour accompagner cela les régions doivent se doter d'outils performant de coordination et d'harmonisation des politiques de développement. Le Président de la République a créé un autre ministère pour que nous puissions faire de la coopération décentralisée, une option claire pour que la planification régionale puisse, d'une façon adéquate, être agrégée à la planification nationale. Au niveau du ministère des finances nous sommes en train de réfléchir sur la décentralisation du BCI (Budget Consolidé d'Investissement). La région *new look* que nous voulons incarner sera une région avec des moyens financiers plus importants qui permettent de créer une gouvernance locale avec un plan local qui ne sera pas simplement un plan en chiffres, mais un plan décliné en actions, objectifs et résultats. Imaginez le jour où la région aura la capacité de jouer le rôle qui est le

sien en ce qui concerne les politiques d'agriculture, de créer des conditions d'avoir des semences, des intrants de qualité de créer la mise en œuvre de politique d'innovation technologique mais aussi de créer les conditions de mise en œuvre d'une agriculture adaptée à la géomorphologie des terrains qui sont les nôtres. Imaginez simplement que la formation de nos enfants, la déperdition scolaire soient prises en charge par le niveau décentralisé qui est la région. C'est pourquoi je vous dis que moi j'ai foi à la région, mais pas cette région-là. Elle a des difficultés, elle a peu de moyens avec pourtant des ambitions extraordinaires.

Question : Vous voulez dire que, à terme l'objectif c'est d'arriver à ce que la région gère elle-même directement ce qu'on appelle les compétences transférées, environnement, santé, jeunesse, éducation. Est-ce que cela veut dire que l'Etat central ne va plus s'occuper de ces domaines ?

Réponse : La politique est du ressort de l'Etat, car il ne faut pas oublier que la région est un démembrement de l'Etat qui est le garant de la qualité du service public. Cela veut dire que les régions et l'Etat vont partager leurs prérogatives. Il ne faut pas penser que nous allons avoir un fédéralisme, avec des régions libres dans un pays où chacun fait ce qu'il veut. Non, nous avons toujours à assumer la cohésion du développement, l'Etat sera là pour faire jouer la péréquation ; puisque la région de Kolda n'aura pas la même capacité de développement que la région de Dakar. Il faudrait que nous arrivions à harmoniser le développement. C'est pour cela que, selon moi, il faudrait fédérer les deux formes de planification régionale et nationale. Et c'est pourquoi nous allons partager de plus en plus le principe de la subsidiarité qui sera de mise. Chaque fois que dans leur évolution les régions ont une capacité plus claire, des ressources humaines compétentes pour assumer des responsabilités, l'Etat s'occupera de ces fondements régaliens, de la sécurité, il harmonisera les cadres de vie et permettra d'avoir un investissement au niveau des régions. Il y aura toujours des relations étroites entre les régions et l'Etat. Ce que nous voulons c'est donner aux populations la prise en charge de leur développement mais dans une vision de partage, dans la coordination et la concertation. Au niveau de chaque région nous avons des autorités administratives qui sont là pour jouer le rôle de l'Etat, qui sont là pour apporter la coordination qu'il faut. Je souhaite que des régions qui ont eu à partager des moments de leur vie, qui ont des complémentarités, puissent mettre en commun leurs actions de développement. Imaginez un peu la région de Matam, la région de Louga, la région de Saint Louis et la région de Diourbel puissent se mettre dans une interrégionalité pour créer le pôle du Sénégal du Nord. Que Thiès, Fatick et Kaolack puissent se mettre ensemble. Tambacounda et la Casamance, parce que nous avons quelques ressemblances pour justement régler quelques problèmes en mettant en commun les moyens de l'Etat, les moyens de la collectivité et les moyens de ceux là qui nous appuient. Donc c'est chacun pour soi mais il faut à un moment que nous nous regroupions pour avoir plus de force. Et je pense aussi cette interrégionalité sera une phase importante dans l'évolution de la région. Et ça pourrait même suivre, peut-être ce qu'il est convenu d'appeler le plan d'aménagement du territoire qui joue en plus de l'aspect culturel, sur la viabilité de certaines zones. Mais il n'y aura pas de décentralisation si nous n'avons pas le corollaire de l'aménagement du territoire. Une bonne décentralisation doit être assise sur un bon aménagement du territoire et c'est là que nous avons un problème. Il faudrait que nous arrivions à avoir une grande politique d'aménagement du territoire. Les français avaient décidé que telle zone est une zone d'arachide, telle autre... Aujourd'hui il faudrait que nous puissions songer à multiplier les activités au niveau de l'agriculture, à diversifier les cultures mais par rapport à la capacité réelle de chaque région. Il ne faut pas faire des planifications qui sont des rêves, il faut planifier des actions réalisables dans le temps puisque ce que nous voulons c'est arriver à dire que telle région a un plan exécuté à 90% et il faudrait que nous puissions comprendre que la région est une entité, elle est pertinente mais vous savez aussi que le département est une

entité qui a sa pertinence. Et c'est pourquoi il faudrait qu'on arrive à créer une synergie entre les communes et les communautés rurales d'un même département. Il faudrait qu'on s'approprie la région comme une super structure. Mais est ce que déjà dans la conception on n'a pas créé des facteurs bloquants, à savoir l'absence de hiérarchie et de relation de tutelle entre les différentes collectivités locales.

Question : Vous me permettez d'aborder la question de l'ARD(Agence Régionale de Développement) qui assiste toutes les collectivités locales de la région donc y compris les communes et les communautés rurales.

Réponse : Quand nous avons créé la région et quand il y a eu cette dimension de hiérarchie dans les collectivités locales, nous avons dit qu'il faut un instrument de coordination, de cohésion afin que les collectivités puissent se retrouver ensemble pour décliner la politique de la région ; et l'ARD a été cet instrument là. L'agence régionale de développement. L'agence n'avait qu'une attitude c'est de dire voilà les besoins des populations, voilà la planification qu'il faudrait faire par rapport au besoin spécifique, voilà les priorités dégagées au niveau du département et voilà ce que chaque collectivité locale voudrait en son sein réaliser et coordonner, arriver à faire la cohésion et la planification du développement. C'était un bon instrument mais il faut dire que j'ai l'impression, et je l'accepte aujourd'hui, l'ARD n'a pas été portée comme prévu puisque nous avons l'impression que l'instrument de développement qu'il devait être, il ne l'est pas parce qu'il n'a pas les ressources humaines de qualité. On avait mis à sa disposition le comité technique qui était composé par les services techniques de la région. Les gens qui font le contrôle de légalité étaient encore les éléments qui étaient utilisés dans la région. Cette fois ci nous allons essayer de doter la région et l'ARD de ressources humaines compétentes. Nous avons tenu des rencontres avec les présidents de région pour gérer ce problème mais on n'a pas défini la nature de l'ARD. Est ce que l'ARD est un établissement public ? On ne sait pas, on ne l'a pas dit.

Est ce que l'ARD est un service de la région ? On ne l'a pas dit non plus. Est ce que l'ARD a le pouvoir d'ordonnancement des dépenses. Est ce que l'ARD doit être administrateur de crédits ? C'est le même problème qui s'était posé avec la communauté urbaine de Dakar, chaque fois que nous Etat nous créons une camisole de force pour les élus ils ont des difficultés à s'adapter et c'est pourquoi nous sommes entrain de faire la réflexion avec eux pour dire qu'est ce que nous pouvons faire de l'ARD. Aujourd'hui les présidents de région posent le problème de l'ARD mais nous sommes en discussion. Nous allons repenser la région et nous allons repenser un autre élément c'est le comité économique et sociale qui est un instrument qui n'a pas été très utilisé. Je ne vais pas tout vous dire mais laissez nous le temps. Je voudrais avoir le temps de bien penser. Nous avons reçu du Président de la République des directives très fortes en ce qui concerne les mutations à apporter à la région pour qu'elle colle plus à la cohérence de notre démarche au niveau de la politique de notre pays d'aujourd'hui. Cette nouvelle région, je la souhaite belle, très belle .

Question : Madame, ce que des gens, comme moi, n'arrivent pas à comprendre, ce sont ces compétences transférées, et dans chaque région on a ce qu'on appelle des services déconcentrés de l'Etat, mais pourquoi ces services- là ne viendraient pas directement travailler sous la coupole de la région, étant entendu que la région n'a pas de fonction publique ?

Réponse : Depuis 2002 nous devons passer à la deuxième phase de transfert des globes de compétences. Cela veut dire que nous avons fait le premier pas en 1996 de transférer et les ressources et nous devons à la deuxième phase transférer des services et nous sommes en train de penser autrement, peut-être que nous allons aller plus loin , peut-être que nous allons aller à mi-chemin .C'est pourquoi je ne peux pas répondre à ces questions. La région a besoin

d'avoir ses ressources humaines propres. Vous ne pouvez pas être une collectivité locale, avoir une autonomie financière, avoir une autonomie de gestion, avoir une aptitude au développement et ne pas avoir des ressources humaines de qualité qui confortent votre action . Cela est la réalité et c'est pourquoi la région est pensée par rapport à ces dimensions particulières. C'est qu'elle doit être dotée de ressources humaines de qualité pour pouvoir justement jouer son rôle. Mais je voudrais vous dire simplement qu'il ne faudrait pas que les gens croient que nous voulons créer des entités qui sont complètement décentralisées, qui n'ont aucune relation avec l'Etat. Mais il faudrait toujours nous dire que nous sommes dans un pays en développement, un pays qui veut être un pays émergent dans quelques années mais il faudrait que nous puissions nous bâtir par rapport aux forces vives de notre nation et parmi ces forces vives, la région est un instrument et je pense que nous allons continuer à partager cet instrument. Mais il faut qu'elle ait plus de capacité sur le plan financier, qu'elle ait des ressources humaines de qualité et qu'elle puisse être l'instrument du développement, qu'elle puisse être le catalyseur du développement.

Question : A cet effet la fiscalité doit jouer un rôle extrêmement important. Récemment il y a eu une réflexion à un haut niveau sur la fiscalité locale, est ce que ça fait partie des leviers sur lesquels vous comptez sans chercher à vous tirer de la bouche les innovations prévues pour la nouvelle région ?

Réponse : Nous avons deux leviers : c'est la fiscalité locale, c'est aussi ce que nous avons comme instrument nouveau l'appui budgétaire. La fiscalité locale, nous sommes passés en conseil inter ministériel. Ce que nous avons décidé dans ce conseil interministériel c'est que nous allons élargir la base de l'assiette de certains impôts, nous allons décentraliser la chaîne fiscale et nous allons essayer de trouver les moyens pour que l'Etat du Sénégal, les collectivités locales puissent construire une nouvelle politique en matière de finance mais en faisant une chose, baisser les impôts mais élargir la base de ces impôts. Cela est une réalité que nous voulons. Ca permet que l'initiative privée puisse se développer et créer les impôts puisque c'est l'initiative privée qui crée très souvent les emplois. Cela permet aux collectivités locales d'avoir plus de moyens car nous avons remarqué que quand nous élargissons à la base nous avons une plus grande capacité. Ce qu'il faut c'est arriver à un bon recensement, nous avons déjà fait le recensement général de la population, ce que nous devons faire c'est mettre en place un système d'état civil performant et par rapport à la fiscalité locale de la région, il nous faut penser à deux choses. Est ce que nous devons créer des ressources propres ou est ce que nous allons faire une politique de transfert de l'Etat par exemple transférer complètement le BCI, transférer certains projets qui sont gérés par les ministères et qui sont de compétences transférées donc gérer le projet en soi. Si l'éducation a des projets transférés, qu'on puisse les gérer au niveau de l'instrument de transfert qui est la région ; donc voilà l'étude que nous voulons faire, c'est arriver à ce que les régions n'aient plus un budget de 500 millions mais plusieurs milliards de francs cfa. Si nous avons initié cette politique des fêtes de l'indépendance décentralisées dans les régions, ce n'est pas pour faire la fête de l'indépendance simplement, mais c'est pour créer une grappe de convergence au niveau d'une entité régionale, une ville pour qu'on puisse y asseoir un développement d'une façon exclusive. Pour faire bénéficier à la région d'investissements de façon accélérée.

Question :Mais, justement pourquoi n'auriez vous pas choisi la 11^e région qui a plus besoin d'investissement, mais commencer par des régions qui ont été des centres pilotes de la décentralisation. Je pense à Thiès par exemple ?

Réponse : Thiès n'a reçu que 20 milliards, la commune de Fatick va recevoir 40 milliards de francs cfa, la commune de Kolda 50 milliards de francs cfa .J'imagine que Matam va recevoir beaucoup plus .Vous voyez ce taux que nous avons vu croissant, c'est parce que Thiès a

toujours été la zone pilote en ce qui concerne la politique de décentralisation de notre pays .Citons les :en 1972 la communauté rurale. Toutes les réformes de l'Etat du Sénégal ont pris pied à Thiès. La première fête de l'indépendance du Sénégal a été fêtée à Thiès .Il ne faut pas se faire d'illusions. C'est une ville carrefour qui est à quelques kilomètres de Dakar. Thiès est une bonne zone pilote, les urbanistes vous le diront. C'est par son aptitude à être une bonne zone pilote. Il ya des zones qui ont la trame qu'il faut pour permettre d'asseoir une politique et Thiès a cette chance d'avoir une bonne trame. Nous avons créé la région de Matam et nous prendrons toutes les dispositions pour que Matam puisse combler son écart par rapport aux autres régions et très rapidement. D'ici à 2007 il faudrait qu'on puisse créer une véritable ville de Matam parce qu'il faut la créer, il faut bâtir une nouvelle ville à Matam parce qu'il n'y a rien. Et je pense que les gens le comprendront aisément.

Relativement à cette fiscalité locale nous avons fait un conseil interministériel et le ministre des finances qui a ce dossier en charge est en train de dérouler les opérations .Bientôt nous allons faire la loi pour que tout le monde puisse savoir dans quel cadre nous allons faire cette fiscalité mais je dis il faut une fiscalité propre à nous, comme il faut une fiscalité propre au niveau de la communauté rurale et nous sommes en train de penser à une fiscalité rurale. Ce qu'il faudrait c'est que chaque collectivité locale puisse avoir les moyens financiers de son expansion.

Question : Madame, on a parlé de la région, des communes d'arrondissement et des communautés rurales c'est dire au niveau le plus bas, une communauté rurale c'est un ensemble de village sur un espace géographique bien déterminé et on a même appris que les 320 présidents de communauté rurale recevront chacun un véhicule et c'est l'Etat qui débourse.

Réponse : Il faudrait recentrer cette information par rapport à une politique globale. Le premier ministre a décliné une nouvelle politique en ce qui concerne la communauté rurale. Le gouvernement s'est rendu compte que depuis 1972 nous avons un problème de pauvreté criard au niveau du monde rural du fait que l'instance de décision qui est la communauté rurale n'a pas eu les moyens d'assurer sa politique parce que simplement depuis quelques années, depuis l'époque de la sécheresse, la taxe rurale n'est plus mobilisée. Comment asseoir un développement qui est auto-centré par rapport à une seule dimension qui est une taxe rurale qui n'est plus mobilisée et qui fait qu'aujourd'hui nous avons un Sénégal qui marche et un Sénégal qui s'est accroupi complètement. Vous imaginez le nombre de communautés rurales et les recettes générées dans ces communautés rurales ; 320 communautés rurales qui gèrent les 60% des populations du pays qui depuis quelques années n'ont pas de politiques hardies d'investissements. Pour changer cette situation, le premier ministre a décidé de créer une nouvelle donnée au niveau des communautés rurales, c'est ce que nous appelons les grappes de convergence pour le développement ; 120 communautés rurales vont être choisies pour la phase une, C'est l'année 2003. Ces 120 communautés rurales vont être intégrées dans ces grappes, en mettant à leur disposition les infrastructures de base dont elles ont besoin, en essayant de mettre une dimension économique du développement, de financement de projets ruraux qui ont la capacité de développement ; donc développante et structurante et que nous puissions aussi freiner l'exode rural parce que les gens vont en milieu urbain. Si moi villageoise je quitte mon village ou ma zone rurale c'est que je ne trouve pas au niveau rural les solutions à mes besoins du quotidien. Je ne trouve pas la bonne école, je ne trouve pas la structure sanitaire de bonne référence, je ne trouve pas les conditions d'avoir une survie. Si nous arrivons à ce que nous ayons une bonne éducation au niveau de la zone rurale, que nous puissions avoir la trame qui permette à un individu de dire je peux me développer d'une certaine façon dans ma propre collectivité, les gens ne vont pas souffrir au niveau des grandes villes où nous avons la création d'une pauvreté qui est sans nom, où nous avons la dislocation

du lien familial où les gens sont en train de vivre une bidonvilisation qui n'a pas de nom ; donc si nous arrivons à faire émerger nos collectivités locales, la communauté rurale, je peux vous dire que nous allons gagner deux choses : d'abord sur le plan de l'agriculture les bras forts qui sont partis créer l'informel dans les villes de Pikine, Rufisque et Dakar vont retourner travailler la terre, la deuxième dimension c'est que vous ne pouvez pas arriver à l'agriculture si vous n'avez pas l'innovation technologique, nous aurons dans ces communautés rurales des écoles de formation, c'est ce qu'on appelle la maison de l'outil qui permet de former nos jeunes à la prise en charge de l'agriculture avec des moyens culturels, avec la technologie. La deuxième dimension c'est que la femme rurale a montré son aptitude à jouer un rôle de développement. Nous allons faire des projets porteurs au niveau de la grappe de convergence, le ministère de la famille trouvera les femmes de la zone convergence pour des financements appropriés. Le ministre de la jeunesse trouvera dans cette grappe de convergence les jeunes qui ont envie de rester dans leur localité, les moyens de trouver les ressources pour se développer, c'est pour dire que nous avons pris en compte ces grappes de convergence. Sangalkam est aussi la phase pilote. Vous verrez à Sangalkam ce que nous avons créé, construire une maison communautaire, la case des tout petits, une maison de la femme, une maison des jeunes. Nous allons prendre 250 hectares et les affecter aux femmes et aux jeunes pour que nous puissions y mettre des financements des projets porteurs avec des moyens de distribution et de communication. Ainsi dans la même sphère qui est la communauté rurale, nous allons trouver des moyens de subsistance, nous trouvons des cadres d'épanouissement de la jeunesse et des femmes et nous trouvons un système de vie qui est régulé autour de la collectivité locale. Voilà ce que nous allons appeler des grappes de convergence, cela veut dire que la somme des micro développement que nous allons créer dans ces sphères de grappe de convergence permettront d'avoir un développement plus harmonieux au niveau de la sphère Sénégal donc c'est dire simplement que dans cette phase là les 120 communautés en premier lieu vont avoir des moyens de locomotion. Les présidents de communautés rurales vous diront qu'aujourd'hui ils ont des difficultés d'assurer pleinement leurs prérogatives parce que n'ayant pas de moyens de communication. Est-ce que vous savez qu'une communauté rurale peut avoir des centaines de kilomètres de différence entre le siège de la communauté rurale et des villages qui sont polarisés. Est-ce qu'il va marcher, est-ce qu'il va prendre un chameau ou est-ce qu'il va prendre un cheval. Il faut que nous modernisons les instances de prises de décisions. Je pense que le véhicule de la communauté rurale est un élément de fonctionnement, un élément déterminant pour l'exécution des politiques de décentralisation. Est-ce que vous savez que le plus grand bailleur des collectivités locales c'est l'Etat du Sénégal par le fonds de dotation qui fait presque 12 milliards, par le fonds de concours et les fonds additionnels. Nous avons pris en charge la police municipale avec plus de 3 milliards, nous avons pris en charge l'éclairage public, l'année dernière, à 1 milliard 600 millions et nous sommes en train d'appuyer la ville de Dakar à 5 milliards. Ça fait que l'Etat est le plus grand bailleur des collectivités locales et dans cet appui nous avons pensé doter ces collectivités locales de moyens de locomotion. Ce qui permettrait d'avoir un système participatif et de collecter la taxe rurale dans les meilleures conditions possibles. Il y a une gestion collégiale de la collectivité parce que les conseillers ruraux se déplaceront, pourront partager leurs informations avec l'ensemble de leurs populations. Donc c'est pour dire simplement que le budget moyen des communautés rurales c'est 4 à 5 millions. Avec 4 millions on ne développera rien du tout. Je vais vous dire que c'est 150 millions en moyenne que les bailleurs de fonds sont en train de mettre dans les communautés rurales qui sont pris en charge par le PNIR, par le PISDEL, par le PADMIR ou par d'autres collectivités locales. Et l'Etat va venir aussi apporter son appui. Ce que nous voulons dans trois ans, c'est que l'ensemble des collectivités et communautés rurales puissent avoir un élan nouveau, l'essor économique et que nous puissions disposer de véritables

communautés rurales , de véritables collectivités locales . Il ne suffit pas de dire j'ai une communauté rurale, si vous n'arrivez pas à avoir une école par village, vous ne pouvez pas dire que nous sommes en politique de décentralisation, si vous n'arrivez pas à mettre au niveau le plus approprié les instruments de ce développement il faudrait l'accompagner par une politique d'éducation, une politique de sensibilisation pour que les populations s'approprient la décentralisation

Question : Madame, c'est vrai que la mobilité des élus locaux est une contrainte mais les contraintes identifiées font état aussi de manque de formation des élus locaux de façon générale, mais c'est beaucoup plus marqué dans les communautés rurales et déteint même sur la prise en charge de l'Etat civil.

Réponse : Sur ce point je voulais simplement dire que les gens se trompent très souvent. J'ai été étonnée de voir la maîtrise qu'ont les conseillers ruraux de la loi de la décentralisation. Dans le « wolofal » et dans leur système d'intelligence performant ils vous parlent de décentralisation. Ils ont bien compris la politique de décentralisation mais ce qu'il ya c'est qu'il n'y a pas de moyens. Imaginer une communauté rurale qui a en son sein 90 villages qui a un budget de 3 millions. Vous pensez que celui là pourra régler le problème de ces populations Non, c'est impossible : L'autre problème, c'est la prise en charge de l'état civil. L'état civil, c'est un élément important dans les politiques de population. C'est le paramètre qui permet d'asseoir des politiques en tout état de cause. Et là nous avons un problème et c'est pourquoi le président a donné des instructions fermes pour que nous puissions rebâtir, reformer complètement l'état civil, pour que nous puissions par rapport à notre évolution démocratique, par rapport à ce que le Sénégal et dans la sous région, que notre état civil puisse faire le pas parce que l'état civil n'a pas la même face que notre décentralisation. Et c'est pourquoi nous sommes en train de repenser notre état civil et surtout au niveau rural. D'abord au niveau rural, je crois qu'il y a une incompréhension de ce qui est l'état civil. Les gens naissent tous les jours, ils n'ont pas cette notion de la citoyenneté. Je suis toujours étonnée quand je vais à Rufisque, Saint louis, Gorée, Joal de trouver comment l'état civil est géré parce que les gens qui sont dans cette ville ont cette aptitude le la citoyenneté. Il faudrait que nous puissions dans les jours à venir reprendre la citoyenneté à ce niveau là . Il faudrait que les gens comprennent qu'on naît qu'une seule fois, on évolue, on a besoin de pièces et puis on meurt aussi une seule fois. Il ne faudrait pas que les gens puissent changer tout ce qu'on a comme paramètre de gestion parce que nous avons une fiabilité de l'information au niveau de l'état civil ; ce que nous voulons, c'est d'un état civil sécurisé , un état civil fiable où les normes qui sont édictées au niveau des nations unies, du FNUAP, du PNUD puissent être incarnées par nos populations . Chaque année on donne les statistiques de l'état civil dans tous les pays, ce n'est pas le cas du Sénégal. Deuxièmement, aujourd'hui nous avons la chance d'avoir fait un recensement. En 2003 nous allons savoir combien de populations nous sommes. Imaginez qu'en 2003 nous arrivons à mettre en œuvre une politique hardie d'un état civil performant qui permet au fur et à mesure dans le temps de fiabiliser nos informations, d'arriver à temps réel, de cliquer sur une machine pour savoir quels sont les enfants qui sont en âge d'être scolarisés, en âge d'être vaccinés parce que simplement nous avons réussi à mettre en place une base de données performantes qui est viabilisée au jour le jour. Nous avons fait l'état des lieux dans toutes les régions du Sénégal et je peux vous dire que le gouvernement du Sénégal va prendre autrement l'état civil. Nous allons mettre les nouvelles technologies de l'information et de la communication, nous allons former les élus locaux.

Interview réalisée par Racine TALLA

